

Victoire des PAMAR aux prud'hommes

Le verdict des référés du conseil de prud'hommes de Marseille est tombé ce matin :

Le tribunal ordonne la réintégration de tous les salariés à compter du 22 mai avec rappel de salaire et congés payés afférents. Ce qui est encore plus remarquable c'est que cette décision est assortie d'une astreinte de 500€ par salarié et par jour de retard. Enfin pour chaque salarié le tribunal a ordonné 1000€ pour les frais de justice et 1000€ pour l'UD CGT 13 qui s'est portée à leurs côtés.

Pour le tribunal c'est clair : la direction a violé la loi en licenciant des salariés qui étaient en droit de retrait ce que l'employeur n'a jamais contesté. A juste titre le tribunal a considéré que le licenciement est nul et que donc les salariés doivent être réintégrés.

A 207 jours de lutte, le jugement tombe à point nommé. L'obstination a payé et dès demain, vendredi 19 juillet, les salariés se présenteront à l'entreprise pour demander leur réintégration en toute sécurité.

Marseille le 18 juillet 2024.